

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 28 MAI 2015 -

Etaient présents : M. BAUDRY, M. COSTE, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, Mme JONES, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme OLLIER, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BOUDET, Mme JOUIN, Mme LAVAL, M. LEROY-LANSARD, Mme LOPEZ ARAVENA, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : Mme BANZO, Mme MALTONE, Mme MANES-GALLO, Mme MELANI, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD.

Etait invité : M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H20.

I – Approbation des procès-verbaux des séances du 26/03/2015 et 30/04/2015

Mme Rahou demande d'ajouter le nom de M. Arcelin dans le PV du 30/04/2015 dans l'intervention relative aux demandes de subventions votées par en UFR :
"Mme RAHOU et M. HAUQUIN protestent contre ces demandes de régularisations tardives de subventions et réclament effectivement une refonte de la procédure."

Résultat du vote pour le PV du 26/03/2015 :

Votants :	23
Abstentions :	1
Contre :	0
Pour :	22

Résultat du vote pour le PV du 30/04/2015 (avec prise en compte de la correction demandée) :

Votants :	23
Abstentions :	1
Contre :	0
Pour :	22

☞ ***La CFVU adopte les procès-verbaux des séances du 26/03/2015 et 30/04/2015***

II – Ouverture du master 2 espagnol à distance – rentrée 2015/2016

M. Estève présente le projet. Il rappelle que la Formation À Distance (FAD) existe déjà pour les 3 niveaux de licence.

Le projet d'ouverture est justifié par le profil des étudiants qui s'inscrivent dans cette formation. Pour la plupart, ils résident à l'étranger et notamment en Amérique du sud.

Il indique que les réticences au sein du département quant à cette ouverture FAD sont désormais levées, raison pour laquelle la demande est soumise aujourd'hui à la validation de la CFVU.

M. Boudet demande pourquoi l'ouverture en FAD n'est proposée qu'au niveau M2 et s'il ne serait pas possible d'envisager l'ouverture FAD également en M1.

M. Estève indique qu'il n'y a pas de réticence à ouvrir celle-ci en M1 mais qu'il était plus facile de lancer le dispositif au niveau M2 parce qu'il comprend moins d'heures et qu'il est principalement constitué de séminaires.

M. Valat fait observer que sur le site web, le M2 espagnol est bien référencé comme formation ouverte en FAD mais qu'il n'y a aucune information relative aux services proposés dans le cadre de la FAD. Il indique qu'il a déjà transmis cette observation à M. Labarre qui va compléter l'information.

Résultat du vote :

Votants :	23
Abstentions :	2
Contre :	0
Pour :	21

⇒ *La CFVU valide l'ouverture en FAD du master 2 espagnol.*

III – Modification du règlement des stages : service civique

M. Hauquin indique que plusieurs formations souhaitent faire bénéficier leurs étudiants de cette disposition qui permet de valoriser le service civique en permettant de valider l'UE stage. L'expérience acquise pendant le service civique venant alors se substituer à celle prévue dans le cadre du stage.

Cette disposition est prévue au titre des articles D611-7 à D611-9 du code de l'éducation.

M. Coste souhaiterait savoir à quel moment l'étudiant qui veut remplacer son stage par un service civique doit faire connaître son intention et plus précisément si elle doit être formulée dès la rentrée.

M. Hauquin répond qu'il est peu probable que l'étudiant sache dès le mois de septembre s'il est retenu pour un service civique.

M. Coste s'inquiète également des conséquences lorsque le service ne répond pas aux attentes d'un stage et que l'équipe ne valide pas cet engagement en tant que stage.

M. Hauquin confirme qu'il n'y a pas de validation automatique du stage et que les compétences acquises pendant le service civique sont examinées par l'équipe enseignante.

M. Baudry s'enquiert de la durée du service civique. Si elle est trop longue, le service civique devient alors peu conciliable avec la formation. Il relève également que si le service civique peut remplacer un stage, il peut aussi remplacer une formation.

M. Hauquin reconnaît que le code de l'éducation prévoit cette possibilité mais que le choix de l'établissement s'est porté sur la seule équivalence avec le stage. Concernant la durée, il rappelle que le service civique à l'instar des stages, ne doit pas empiéter sur les périodes de cours.

M. Hoyaux propose que la durée du service civique soit au moins équivalente à celle du stage prévu dans la maquette. En outre, il s'interroge sur la qualité de la personne qui doit accorder l'équivalence. Il estime qu'il est délicat de laisser la décision à une seule personne. Celle-ci peut être remplacée et les critères d'appréciation modifiés par le remplaçant.

Mme Lawrance répond que cette décision relève aujourd'hui du responsable pédagogique qui suit les stages. A terme, elle pourrait relever du conseil de perfectionnement. Elle propose d'inclure dans le vote la condition de durée.

Votants :	23
Abstentions :	0
Contre :	0

➤ *La CFVU valide le service civique comme dispositif de substitution au stage obligatoire à condition qu'il comporte une durée au moins équivalente à celui du stage.*

IV – Accord double diplôme Bordeaux Hambourg

Mme Sion Jenkis, porteuse du projet pour l'UBM, rappelle les grandes lignes du projet cursus intégré HAMBORD BA/Licence Histoire qui a déjà été présenté à la commission lors de la séance du 11/12/2014. Ce projet concernait également le master mais seul le volet licence a obtenu le soutien financier et logistique de l'Université Franco-Allemande (UFA). Le financement est de 4 ans renouvelable. L'aide financière comprend 1500€ par établissement pour 5 étudiants ainsi qu'une aide à la mobilité pour les étudiants à hauteur de 170€/mois qui est cumulable avec les aides de l'état ou de la région. Le dispositif sera mis en place à la rentrée 2015 pour les L1 uniquement. L'accord devra ensuite tenir compte de la nouvelle maquette de licence histoire accréditée pour 2016/2020.

Points clés de l'accord cadre :

- Nombre de places : 10 par établissement. La limitation est inhérente au fonctionnement de l'université Hambourgeoise qui propose un nombre de places limité pour ses matières secondaires obligatoires.
- L'admission sera effectuée au semestre 1 au regard de la motivation du candidat et de sa compétence en langue (niveau B2 requis).
Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures serait supérieur à 10, le partage entre les candidats se fera sur la base des notes obtenues au baccalauréat.
- Inscriptions : les étudiants seront régulièrement inscrits dans les 2 établissements mais exemptés des frais d'inscription de l'université d'accueil dans le cadre de la mobilité. Les frais à Hambourg sont fixés par semestre. A ces frais s'ajoutent des frais liés aux transports urbains qui s'élèvent à 165€/semestre. L'abonnement aux transports publics n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- Mobilité : les étudiants seront en mobilité conjointe sur 4 semestres (semestres 2 à 5). L'objectif est de créer une forte cohésion entre les étudiants des 2 universités.
- A l'issue du cursus, les étudiants se verront délivrer 2 diplômes. La note obtenue sera identique, l'université Hambourgeoise a dû pour cela s'adapter à notre règle de compensation entre les 6 semestres.

M. Leroy Lansard demande s'il est envisageable d'augmenter le nombre de places ouvertes dans l'hypothèse où le nombre de candidats serait plus important que prévu.

Mme Sion Jenkis répond par l'affirmative mais qu'il faudrait préalablement faire un avenant à l'accord.

M. Baudry relève que si le nombre de candidats éligibles est supérieur à la capacité d'accueil du cursus (10), le tri entre les dossiers se fera au regard des notes du baccalauréat plutôt que sur la motivation.

Mme Sion Jenkis indique qu'une telle situation lui paraît très hypothétique. Cependant, il était nécessaire de déterminer un critère pour départager les dossiers. Le critère des notes obtenues au baccalauréat était le critère le plus objectif.

Elle insiste sur l'idée que l'admission des candidats ne relève pas d'une démarche sélective puisque le niveau disciplinaire du candidat n'est pas pris en considération. Elle considère toutefois qu'il serait irresponsable d'admettre dans ce parcours un étudiant qui aurait un niveau insuffisant en allemand.

M. Hauquin ajoute que tous les étudiants étrangers qui s'inscrivent dans nos formations doivent justifier leur niveau en français.

M. Coste ne perçoit aucune sélection dans cette formation et estime naturel de vérifier les compétences en langue des candidats.

Mme Ollier pense que l'université ne doit pas se focaliser uniquement sur la masse, elle doit aussi accompagner ses meilleurs étudiants et promouvoir l'excellence.

M. Leroy Lansard souhaiterait savoir si un étudiant qui a un niveau insuffisant en allemand au départ peut postuler ultérieurement après avoir suivi la première année dans le parcours classique plus un CLES.

Mme Sion Jenkis répond que c'est possible. Le niveau B2 est normalement exigé mais le comité d'admission fera preuve de pragmatisme.

M. Boudet demande dans l'hypothèse où un candidat abandonnerait en cours d'année, s'il peut être remplacé.

Mme Sion Jenkis pense que cela est envisageable entre la L1 et la L2. Au-delà, c'est improbable puisque la validation du cursus est conditionnée par le nombre de semestres passés en mobilité.

M. Boudet se déclare satisfait des avancées dans ce dossier, que les remarques des élus étudiants ont été prises en considération notamment sur le moment de l'admission des étudiants dans le cursus. Il indique qu'ils avaient initialement voté contre le projet (11/12/2014), ils vont désormais s'abstenir.

M. Hoyaux indique qu'il votera contre pour des raisons idéologiques. Il se déclare opposé au principe de sélection. Bien que ce cursus soit destiné à permettre l'internationalisation de la formation, il l'a considéré comme une filière sélective.

Mme Lawrance ne partage pas cet avis car le pré-requis porte uniquement sur le niveau en langues nécessaire à la poursuite d'études en mobilité et non sur les compétences disciplinaires.

Mme Jones demande à lire un texte qui lui a été transmis par Mme Mélanie.

Mme Mélanie souhaite attirer l'attention des élus sur la surcharge de travail liée à la gestion d'un double diplôme. Elle demande à pouvoir bénéficier d'une décharge à la hauteur de l'investissement consenti et surtout que l'établissement propose un renfort en personnel compétent pour assurer le suivi d'une formation à l'international.

Mme Lawrance rappelle que le master Russie-Europe est actuellement le seul double diplôme de l'établissement. L'internationalisation est un point faible de notre université relevé par le HCERES et il faut absolument envisager des améliorations dans l'accompagnement des porteurs pédagogiques. Ces améliorations devront néanmoins se faire à moyens constants. Une procédure d'accompagnement des diplômés à l'international a déjà été votée à la CFVU du 30 avril 2015.

Elle ajoute que la question des modulations de services sera étudiée dans le cadre du groupe de travail de valorisation du métier d'enseignant chercheur.

Ensuite, le renforcement administratif est directement lié au problème de la barrière de la langue. Il existe toutefois des compétences linguistiques chez les personnels administratifs sur lesquelles l'établissement pourrait s'appuyer.

Mme Caillot rappelle que la répartition des modulations de service relève de la politique de l'UFR.

Résultat du vote :

Votants :	23
Abstentions :	7
Contre :	1
Pour :	15

➔ **La CFVU valide l'accord de double diplôme licence/BA Bordeaux-Hambourg.**

V – Tarif Formation Continue master soins, éthique et santé

Mme Lawrance rappelle que les tarifs de formation continue n'ont pas été révisés. Il s'agit simplement de permettre aux stagiaires de la formation continue, principalement des professionnels de santé, de suivre leur année de M2 en 2 ans en scindant le tarif de formation continue en 2. Cela n'inclut pas les droits de scolarité qui sont obligatoires et qui devront être payés au titre de chacune des 2 années.

Cette modalité sera soumise à la validation du prochain Conseil d'Administration mais l'avis de la CFVU est préalablement requis.

Mme Caillot indique que ces stagiaires seront considérés comme redoublants, il serait donc intéressant de réfléchir à la possibilité d'une inscription à l'UE. Lorsque toutes les UE sont validées, on valide le diplôme.

M. Hoyaux intervient en tant que référent sport de haut niveau. Il estime dommageable que les sportifs de haut niveau ne puissent pas effectuer une année d'études en 2 ans sans être considérés comme redoublants.

Mme Lawrance informe qu'il y a un travail en cours sur l'intégration de ce master dans l'offre de formation continue du CHU.

➤ La CFVU donne un avis favorable à l'échelonnement sur 2 ans des tarifs de formation continue du master soins, éthique et santé.

VI – Maquettes MEEF 2015/2016

M. Ballesta indique que ces maquettes de MEEF 2 ont été négociées avec l'ESPE afin d'en réduire de 20% le volume horaire étudiant. Elles résultent de l'impossibilité constatée pour les stagiaires de convenablement suivre les enseignements, de rédiger et soutenir leur mémoire tout en assurant des enseignements.

Le conseil d'école a validé la réduction, et les modalités concernant la réduction du tronc commun mais le recteur a rejeté cette délibération pour non-conformité des directives nationales sur le contenu du tronc commun.

Mme Lawrance informe que l'UBM et l'UPPA vont faire une réponse commune au recteur.

M. Ballesta ajoute que concernant la préparation de la nouvelle accréditation, il existe de fortes dissensions entre l'ESPE d'un côté et les universités de l'autre, principalement l'UBM et l'UPPA. Les universités défendent un projet de M1 bâti pour la réussite des étudiants au concours. La logique de l'ESPE est plutôt celle d'une diminution du couple disciplinaire/didactique au profit d'éléments de professionnalisation. Les premiers résultats d'admissibilité sont très bons (89 admissibles en histoire-géographie) et plaident en faveur du projet défendu par les universités.

Il y a plus de consensus sur l'organisation du M2 qui a été pensé pour accueillir les fonctionnaires stagiaires dans une logique d'accompagnement et d'alternance.

Toutefois le Ministère préconise d'accueillir les « reçus-collés » en M2 (un étudiant titulaire d'un M1 a vocation à s'inscrire en M2). Ceux-ci doivent donc préparer le concours, faire le stage de pratique accompagnée et valider le mémoire. Ces objectifs sont peu conciliables et on peut s'inquiéter pour l'avenir des titulaires de M2 sans concours. Envoyer les reçus/collés en M2 revient à former des enseignants contractuels ce qui n'est pas l'objectif de l'établissement. En dépit de la forte pression pour intégrer les « reçus-collés » en M2, l'UBM et l'UPPA vont maintenir une préparation aux concours dans le cadre d'un DU (formation adaptée à l'enseignement du 2nd degré) puisque le Ministère ne reconnaît pas l'année spéciale, mais ce type de DU.

Mme Caillot indique qu'à l'occasion des réunions bilatérales de l'UFR Humanités, il a été signalé l'ouverture par l'ESPE de parcours spécifiques de M2 qui pourraient faire concurrence à certains de nos masters recherche. Ces masters pourraient être redondants avec notre offre alors qu'ils relèvent de mentions différentes.

Ils pourraient également inciter les étudiants à faire le choix d'une inscription en M2 plutôt qu'en année spéciale ce qui va consommer du potentiel de l'ESPE.

Elle ajoute qu'à ces problèmes organisationnels s'ajoutent des problèmes financiers puisque le Ministère n'a toujours pas donné de réponses sur les compensations qui étaient prévues en fonction de la participation financière de chaque établissement partenaire.

M. Hauquin s'inquiète de la déviance de cette réforme qui avait initialement pour objectif la professionnalisation des futurs enseignants et qui va conduire à leur précarisation.

M. Ballesta ajoute que les propos de Mme Bonnafous lors de sa visite à Bordeaux (16 avril dernier) laissaient à penser que les ESPE sont sur la sellette.

VII – Point Offre De Formation 2016/2020

Mme Lawrance informe la CFVU de l'état d'avancement de l'ODF 2016/2020.

Le 13/05/2015, l'ensemble des personnels a reçu un courriel d'information sur le calendrier d'accréditation, les opérations restant à réaliser et la constitution d'un comité de pilotage pour finaliser le dossier accréditation et l'ODF.

Le calendrier a dû être révisé en raison du retard pris pour l'élaboration des maquettes. Ce retard est la conséquence de la vacance de la direction de l'UFR Humanités et du non-respect du calendrier de retour de maquettes pédagogiques pour plusieurs formations.

La séance de la CFVU du 18 juin sera consacrée au vote des mentions et des parcours. Il y a en effet eu beaucoup de modifications depuis la présentation des lettres d'intention fin 2014.

Les 11 et 12 juin prochains, des réunions sont programmées avec les 3 UFR afin de constituer le comité de pilotage. Ce comité aura pour mission d'accompagner les équipes de formation dans l'élaboration et la relecture des fiches AOF (Architecture de l'offre de formation, 4 pages) du dossier d'accréditation. Ces documents sont à compléter pour le 15 septembre.

Ce comité aura également la charge de coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation. Cela concerne les contenus de formations (publication de l'ODF sur le site web, les plaquettes d'information, les fiches RNCP et le supplément au diplôme) ainsi que les problématiques d'emplois du temps et de modalités de contrôle des connaissances.

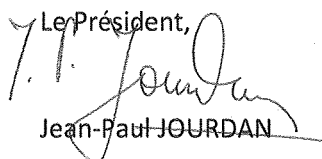
En ce qui concerne le volet évaluation, le HCERES a transmis le 26/05 les rapports concernant nos « champs » de formation. Globalement, les champs société dans l'espace et dans le temps et communication, journalisme sont bien évalués. Pour les 2 autres champs, il est pointé un manque d'internationalisation, un manque d'appropriation des éléments pilotés au niveau établissement et un déficit de pilotage au niveau des champs.

Le HCERES sera présent dans nos locaux du 2 au 4 juin pour son évaluation de l'établissement.

M. Baudry s'interroge sur la cohérence des champs. Il indique que le champ société dans l'espace et dans le temps permet d'apporter une précision sur le domaine d'études des disciplines concernées. A l'inverse les disciplines du champ communication, journalisme s'auto réfèrent.

Mme Lawrance reconnaît le côté réducteur du champ communication, journalisme mais indique qu'il est le résultat d'un consensus qui finalement ne satisfait personne.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h00.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN